



Institut canadien des actuaires

Obligations et responsabilités des administrateurs et administratrices

Document 223026

Quel est le rôle du Conseil d'administration de l'ICA?

Le Conseil d'administration de l'ICA est chargé d'assurer la gouvernance rigoureuse de l'Institut, ce qui comprend ce qui suit :

1. Déterminer la mission et la raison d'être de l'ICA
2. Sélectionner et soutenir le directeur général
3. Veiller à la planification efficace des activités de l'ICA
4. Veiller à la disponibilité de ressources adéquates
5. Approuver les modifications apportées aux Statuts administratifs et aux politiques
6. Veiller à la gestion adéquate des ressources et à l'obtention de résultats
7. Déterminer, surveiller et renforcer les programmes et services de l'organisation
8. Rehausser l'image de l'ICA auprès du public
9. Assurer l'intégrité juridique et éthique et la redevabilité
10. Assurer l'orientation des nouveaux membres du Conseil d'administration et suivre leur rendement

Quel est le rôle d'un administrateur ou d'une administratrice de l'ICA?

Les administrateurs et administratrices de l'ICA sont chargés de contribuer à façonner la profession actuarielle au Canada.

Ils s'acquittent de cette responsabilité en prenant part aux activités de gouvernance énoncées ci-dessus et en assumant des responsabilités fiduciaires et en matière de politiques. Les administrateurs et administratrices appuient également l'ICA et la profession actuarielle auprès de toutes les parties prenantes et du public.

Quelle expérience et quelle expertise les administrateurs et administratrices de l'ICA apportent-ils?

La composition d'un conseil d'administration solide est diversifiée, notamment sur les plans de l'expérience et de l'expertise. Les membres actuels du Conseil d'administration de l'ICA ont déterminé et classé les 11 principales compétences ou aptitudes que les administrateurs et administratrices doivent pouvoir offrir :

- La planification stratégique
- Les connaissances financières
- Le leadership
- La gestion des questions d'ordre déontologique/disciplinaire

- L'évaluation et la gestion des risques
- La gestion organisationnelle
- Le marketing/les relations publiques
- L'expérience antérieure au sein d'associations professionnelles
- La gestion du rendement
- Les ressources humaines
- Les compétences en matière d'audit

On ne s'attend pas à ce que chaque administrateur ou administratrice possède toute cette expérience ou toute cette expertise, mais à ce que celles-ci soient couvertes collectivement au sein du Conseil d'administration.

Quels sont les engagements principaux des administrateurs et administratrices?

(Consulter l'annexe A pour connaître les tâches facultatives/sur demande.)

La composition d'un conseil d'administration solide est diversifiée, notamment sur les plans de l'expérience et de l'expertise. Les membres actuels du Conseil d'administration de l'ICA ont déterminé et classé les 11 principales compétences ou aptitudes que les administrateurs et administratrices doivent pouvoir offrir :

1. Mandat

Le mandat d'un administrateur ou d'une administratrice au sein de l'Institut est d'une durée de trois ans. Le mandat débute le 1^{er} juillet de l'année d'élection.

2. Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'ICA se réunit chaque trimestre, conformément à un calendrier des réunions adopté à l'occasion de la réunion du Conseil tenue en juin. Calendrier habituel :

- **Septembre** : Réunion de deux jours à Ottawa.
 - Jour 1 : Orientation à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices, les présidents et présidentes de direction, le directeur général et les cadres supérieurs, suivie d'un dîner de réseautage.
 - Jour 2 : Réunion du Conseil d'administration à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices et le directeur ou la directrice général(e).
- **Fin novembre** : Réunion d'une journée tenue en mode virtuel.
- **Fin mars** : Réunion d'une journée tenue en mode virtuel.
- **Juin** : Réunion de deux jours tenue au même endroit que le congrès annuel.
 - Jour 1 : Discussion sur la stratégie et la vision à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices, les présidents et présidentes de direction, le directeur ou la directrice général(e), les cadres supérieurs et les nouveaux membres du Conseil d'administration.
 - Jour 2 : Réunion du Conseil d'administration à laquelle participent les membres dirigeants, les administrateurs et administratrices et le directeur ou la directrice général(e).

Préalablement à chaque réunion, les administrateurs et administratrices doivent prévoir de consacrer une demi-journée de travail à la préparation et à l'examen des documents requis.

D'autres réunions virtuelles peuvent être organisées afin d'aborder des questions urgentes.

L'ICA respecte les [Règles de procédure de Bourinot](#) dans le cadre des réunions du Conseil d'administration.

3. Affectations aux commissions et groupes de travail du Conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices sont habituellement affectés à une commission du Conseil d'administration (parfois à plus d'une, au besoin). À ce titre, on s'attend à ce qu'ils et elles :

- Participent à toutes les réunions de la commission.
- Exécutent des tâches ou mettent en œuvre des mesures visant à faire avancer les initiatives et activités de la commission.

Les commissions relevant du Conseil d'administration se réunissent habituellement, à tout le moins, quelques semaines avant chaque réunion du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut juger nécessaire de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'examiner un besoin organisationnel ou une opportunité. Les administrateurs et administratrices peuvent se voir demander de prendre part à ces engagements de courte durée (habituellement de moins d'un an), au besoin.

4. Affectations à titre de représentant ou représentante du Conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices peuvent être appelés à siéger à titre de représentants ou représentantes du Conseil d'administration auprès de groupes bénévoles, y compris ceux d'autres associations actuarielles (p. ex., la Casualty Actuarial Society (CAS), la Society of Actuaries (SOA) ou l'Association actuarielle internationale (AAI)). À ce titre, on s'attend à ce qu'ils et elles :

- Prennent part à toutes les réunions auxquelles ils et elles sont conviés.
- Prennent connaissance des procès-verbaux du groupe, en particulier lorsqu'ils et elles n'y ont pas assisté.
- Présentent au Conseil d'administration de l'ICA des mises à jour au sujet des travaux ou des activités du groupe.
- Présentent au groupe le point de vue du Conseil d'administration sur les questions pertinentes.

Quel est l'engagement moyen prévu pour le poste d'administrateur ou administratrice?

Plusieurs anciens administrateurs et anciennes administratrices ont fourni des estimations du temps qu'il leur a fallu pendant leur mandat pour s'acquitter de leurs tâches. Bien que le temps varie d'une personne à l'autre selon ses affectations et le temps consacré à certaines tâches, le temps annuel moyen déclaré se situe entre 5 et 10 % du temps de travail (soit environ 15 heures par mois).

De quelle façon les réservations de voyage liées à l'ICA sont-elles effectuées et couvertes?

Les administrateurs et administratrices peuvent effectuer leurs réservations par l'intermédiaire du conseiller en voyages de l'ICA; des précisions à cet effet sont communiquées préalablement aux réunions. L'ICA réserve les chambres d'hôtel pour les événements de l'ICA au moment de l'inscription. Pour toutes les autres réunions, les administrateurs et administratrices doivent réserver eux-mêmes leur hébergement. Consultez la [Politique sur le remboursement des frais de déplacement des bénévoles et du personnel de l'ICA](#) pour connaître les détails au sujet des dépenses et des frais couverts par l'ICA.

Vous envisagez de poser votre candidature pour le poste d'administrateur ou d'administratrice?

Voici quelques conseils :

- Faites savoir aux membres de votre réseau que vous vous présentez aux élections.
- Exploitez votre réseau LinkedIn.
- Publiez du contenu relatif aux élections à l'ICA.
 - Publiez votre énoncé de position.
 - Publiez du contenu relatif aux questions posées par les membres.
 - Remplacez votre photo par un portrait d'élections de l'ICA.
- Encouragez vos pairs à voter.

Annexe A – Tâches facultatives/sur demande

Congrès annuel : La présence des administrateurs et administratrices est facultative à moins qu'elle soit demandée par le président ou la présidente ou par le siège social pour un rôle particulier.

- Le congrès annuel de l'ICA, d'une durée de deux jours, se tient en juin à des endroits différents, en mode virtuel ou en mode hybride.

Pour de plus amples renseignements concernant la participation au congrès annuel, consultez la [Politique relative aux activités de perfectionnement professionnel continu](#).

Assemblée annuelle ou autres assemblées générales des membres : La présence des administrateurs et administratrices est facultative à moins qu'elle soit demandée par le président ou la présidente ou par le siège social pour un rôle particulier.

- Les assemblées générales se tiennent habituellement par webémission.
- L'assemblée générale annuelle, qui se tient en mai ou en juin, est présidée par le président ou la présidente et traite d'affaires officielles de l'Institut (p. ex., la ratification de Statuts administratifs ou la nomination d'un auditeur).

Activités de relations externes : Ce sont les membres dirigeants qui assistent habituellement aux rencontres liées aux relations externes, mais il peut arriver que l'on demande à des administrateurs ou administratrices d'y assister.

- Ces activités comprennent des rencontres avec des employeurs, d'autres organismes et des clubs actuariels au nom du Conseil d'administration.
- Certains présidents ou présidentes de direction, ou le président ou la présidente du Conseil des normes actuarielles peuvent aussi être conviés à des rencontres avec des parties prenantes/organismes de réglementation. Des appels préparatoires ont lieu préalablement à chacune de ces rencontres.
- Lors de chaque rencontre, deux des trois membres dirigeants sont habituellement présents. La langue et le domaine de pratique ont une incidence sur le choix des participants et participantes.

Autres rencontres (peuvent avoir lieu chaque année)

- Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) (une ou deux par an)
- Comptables professionnels agréés (CPA) du Canada (à l'occasion)
- Retraite Québec (une par an)
- Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ASRF) (à l'occasion)
- Autorité des marchés financiers (AMF) (une par an)
- Bureau d'assurance du Canada (BAC) (à l'occasion)
- Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite (ACOR) (une par an)
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) (à l'occasion)
- Canadian Auto Insurance Rate Regulators Association (CARR) (à l'occasion)
- Assuris (à l'occasion)

Association nationale des étudiants en actuariat (ANÉA) : Habituellement, les membres dirigeants assistent aux événements de l'ANÉA, mais les administrateurs et administratrices peuvent être invités à y représenter le Conseil d'administration.

- L'ICA est un commanditaire de premier plan du congrès annuel de l'ANÉA (au début de janvier, la ville varie). Le discours d'ouverture, qui est élaboré avec le soutien du service de l'éducation et de l'équipe des communications, du marketing et des affaires publiques, est prononcé par le président ou la présidente désigné(e) lors du dîner gala de l'ICA.

- Lors de l'événement conjoint ICA-ANÉA qui a lieu chaque année en août (qui se déroule en alternance à Toronto et à Montréal), l'un ou l'autre des membres dirigeants est habituellement présent.

Entrevues avec les médias et relations gouvernementales : Habituellement, le président ou la présidente, ou le président ou la présidente désigné(e) s'en charge, mais d'autres membres du Conseil d'administration peuvent être sollicités.

- Les membres du Conseil d'administration travaillent en collaboration avec la directrice des communications, du marketing et des affaires publiques pour répondre aux demandes d'entrevue des médias. Une formation en matière médiatique est offerte.
- Les activités de relations publiques comprennent également des rencontres avec des représentants et représentantes du gouvernement visant à promouvoir le programme de l'ICA en compagnie de membres du personnel du service des communications et des affaires publiques de l'ICA.

Colloques spécialisés : Habituellement, le président ou la présidente, ou le président ou la présidente désigné(e) y participe à titre officiel, mais les administrateurs et administratrices peuvent être appelés à y représenter le Conseil d'administration.

- Les colloques spécialisés comprennent le Colloque pour l'actuaire désigné (septembre), le Colloque sur l'expertise devant les tribunaux (septembre) et le Colloque sur les régimes de retraite et les investissements (novembre, en français en avril).



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.